

## ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

## CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX

Accès au grade d'attaché principal

Le Président de Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

## ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'attaché principal pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>M. ROUSSEL Vincent</b> , attaché Echelon : <b>09</b> par ancienneté	1	01/10/ 2025 Favorable

<u>Total promouvables: 1</u> Nombres d'hommes: 1 Nombre de femmes: 0 <u>Total promus : 1</u> Nombres d'hommes : 1 Nombre de femmes : 0

Article 2: Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

icle 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à PONT AUDEMER cedex, le 17 juillet 2025

Le Président, Francis COUREL